



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Cabinet du Recteur

Dossier suivi par
Laurence Shili
Téléphone
04 42 91 71 04
Fax
04 42 91 70 01
Mél.

secretariat.dircab@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 15 septembre 2014

Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie –
Directeurs académiques des Services de
l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale du 1^{er} degré

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie –
Directeurs académiques des Services de
l'Education nationale

Objet : consultations nationales sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur les projets de programme de l'école maternelle

Par courrier daté du 12 septembre 2014, Madame la Directrice générale de l'Enseignement scolaire rappelle la nécessité de mobiliser pleinement la communauté éducative en créant les conditions d'une consultation la plus large possible dans les écoles et les établissements sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur le projet de programme de l'école maternelle.

A ce titre, après avis de Messieurs les Inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des Services de l'Education nationale, j'ai décidé d'arrêter la demi-journée de concertation pour l'ensemble des écoles et collèges à la date du :

Lundi 6 octobre 2014 au matin

Sous l'égide des Inspecteurs de l'Education nationale de circonscription et des chefs d'établissement, il s'agira d'engager une réflexion collective afin d'échanger, en équipe pédagogique, à l'aide des documents accessibles sur le site de la Direction générale de l'Enseignement scolaire. Les professeurs des écoles exerçant en élémentaire ou en maternelle pourront se concerter sur le socle et/ou le programme de maternelle.

A l'issue de la demi-journée de concertation, les avis seront recueillis de la manière suivante :

- Pour le socle, chaque enseignant pourra répondre au questionnaire en ligne proposé par le site de la DGESCO, à l'exclusion de tout autre retour. Aucune contribution d'équipe n'est attendue.
- Pour le programme de maternelle, chaque équipe d'école maternelle ou élémentaire remplira le questionnaire disponible sur le site de la DGESCO et l'adressera à l'Inspecteur de circonscription. Une synthèse départementale sera réalisée par l'Inspecteur Education Nationale « maternelle ».

Aucune demi-journée banalisée n'est prévue pour les personnels des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, mais ceux qui le souhaitent pourront émettre un avis sur le projet de socle en répondant au questionnaire en ligne.

J'attire votre attention sur la nécessité d'informer au plus vite les familles de la date retenue afin que celles-ci puissent s'organiser sur le plan personnel.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pleine et entière dans ces consultations essentielles pour la mise en œuvre des dimensions pédagogiques de la Loi de refondation de l'école.

Ali SAÏB

